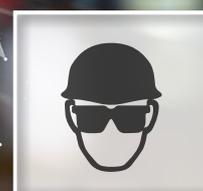
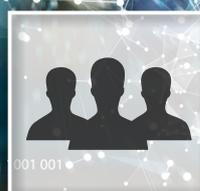
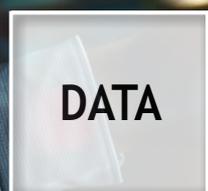
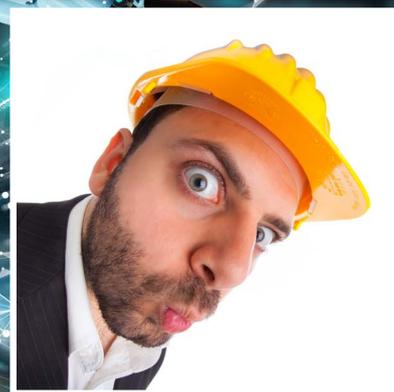
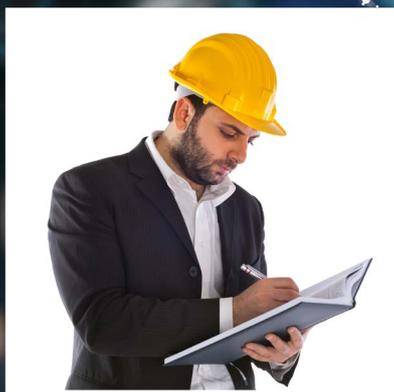


Le RGPD et les MISSIONS DU CONSEILLER EN PRÉVENTION



Dès le 25 mai 2018, le nouveau règlement européen sur la protection des données « RGPD » entrera en vigueur dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne.

Dans le cadre de ses missions, le Conseiller en prévention est appelé à détenir des informations personnelles. C'est le cas pour :

- les analyses des accidents du travail et des incidents, la déclaration des accidents du travail, la gestion des poly-accidentés, l'enregistrement des premiers soins ;
- les formations reçues par les travailleurs, les matrices de connaissances, l'avis donné sur l'engagement de nouveaux travailleurs, l'avis relatif aux mutations internes ou l'orientation vers de nouveaux postes, la mise à disposition de nouveaux équipements de travail, les tests de connaissance à l'engagement, les avis reçus des travailleurs relatifs aux situations dangereuses, l'accueil et le suivi des nouveaux travailleurs, des intérimaires ;
- la gestion éventuelle des plaintes de l'intérieur ou avec des tiers ;
- les contraintes EPI pour certains travailleurs (taille, handicap...).
- Ceci n'est qu'un premier jet des missions concernées par le RGPD, il y en a sûrement d'autres qui seront développées lors de notre après-midi de formation.

La demi-journée sera divisée comme suit :

- ▶ la première partie traitera de : «en quoi le Conseiller en prévention est-il concerné par le RGPD ;
- ▶ la deuxième partie sera consacrée à l'explication de la législation et les coordonnées des sources intéressantes ;
- ▶ Questions/Réponses.

Par Maître Philippe Herman, avocat au Barreau de Charleroi

14 juin 2018

de 13h30 à 16h30

Public Cible

Conseillers en prévention, Dirigeants d'entreprise publique ou privée, Personnes de confiance, membres de la ligne hiérarchique, médecins du travail, psychologues du travail et toute personne intéressée par la question.

Contact

Sarah Wieczor
071/654853

wieczor.sarah@uo-fw.be

Lieu

Université Ouverte
de la fédération Wallonie-Bruxelles
Avenue Générale Michel, 1B
6000 Charleroi

Montant : 120 €